

RECENSEMENT MILITAIRE



Tout jeune français qui a 16 ans doit se faire recenser en Mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (lieux Ambérieu ou Thoiry). Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille à jour. Apporter également **l'imprimé du formulaire de recensement citoyen obligatoire** complété sur www.servicepublic.fr (créer un compte). Une attestation de recensement vous est délivrée par la mairie (original à conserver précieusement).

Les jeunes nés avant cette période peuvent encore se présenter en mairie afin de régulariser leur situation.

Le recensement est obligatoire et permet de s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'assister à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs au service national, vous pouvez contacter le Centre du Service National par téléphone au 04.37.27.25.07 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 11h30, ou par internet sur le site www.defense.gouv.fr, ou par courrier : Centre du Service National de Lyon – BP. 10512 69365 LYON Cedex 07.

Déroulement de la Journée Défense et Citoyenneté

Cette journée est un rendez-vous obligatoire entre les jeunes Français et la Défense. Il intervient au terme d'un parcours de citoyenneté qui comporte trois étapes : l'enseignement de la défense pendant la scolarité, le recensement obligatoire à 16 ans et la Journée Défense et Citoyenneté. Chaque année, plus de 750 000 jeunes Français et Françaises, dès l'âge de 17 ans participent à ce rendez-vous sur l'ensemble du territoire national.

La Journée Défense et Citoyenneté s'organise autour de trois modules (vous êtes citoyens, vous devez faire face à un monde instable, vous avez un rôle à jouer). A ces modules viennent s'ajouter le module secourisme (initiation aux premiers secours) et les actions en faveur des jeunes en difficulté (tests d'évaluation des acquis de la langue française).

A la fin de la journée, un certificat de participation est délivré à chaque jeune. Il sera ensuite indispensable pour s'inscrire à tout examen et concours placés sous le contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire ...).